

Offre 2025

AFTPM

POLICES GROUPES
MMA
N° 127 107 914
&
COVEA PROTECTION
JURIDIQUE
N° 8 592 333

Pauline GOMAS
Chargée de Comptes
pgomas@diotlsn.com
01.53.20.50.26

ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

MEMBRES DE L'AFTPM CONTRAT GROUPE MMA N° 127.107.914

A - NATURE ET MONTANT DES GARANTIES

RESPONSABILITE CIVILE ET PROFESSIONNELLE

**Tierce Partie Marketeur « TPM » : Promotion, représentation, conseil en développement commercial de Sociétés de Gestion auprès d'investisseurs professionnels, de réseaux de distributions et de consultants.
Commercialisation des produits de ces SGP auprès d'investisseurs professionnels**

Montant de garantie par sinistre & sans limite par an:	600.000 €
Franchise par sinistre :	20% par sinistre (maxi 3.000€)

RESPONSABILITE CIVILE DU OU DES DIRIGEANTS SOCIAUX

Montant de garantie par sinistre et par an :	300.000 €
Franchise par sinistre :	3.000 €

RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Tous dommages confondus :	10.000.000 €
Dont :	
Dommages corporels et immatériels consécutifs par année d'assurance	10.000.000 €
Limité en cas de « faute inexcusable » de l'employeur à	3.500.000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre.....	2.000.000 €
Responsabilité Civile Vol par sinistre.....	250.000 €
Franchise par sinistre sur tout autre dommage que corporel :	1.000 €

RC ARCHIVES – DOCUMENTS CONFIES

Montant de garantie par sinistre :	150.000 €
Franchise par sinistre :	1.000 €

DEFENSE CIVILE, PENALE (honoraires d'avocats, d'experts...)

Montant de garantie par sinistre	150.000 €
Franchise par sinistre :	NEANT

PROTECTION JURIDIQUE *CONTRAT GROUPE Covéa Protection Juridique N° 8 592 333* liée à l'activité professionnelle des membres de l'AFTPM

Prévention et informations juridiques (assistance juridique en ligne)

Recherche d'une solution amiable / défense judiciaire / exécution et suivi des décisions obtenues

Montant maximum de garantie par litige **20.000 €**

Seuil d'intervention 200 €

Les Domaines de garanties :

- Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinage, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel)
- Litiges sur facturation d'honoraires
- Litiges d'ordre social
- Litiges d'ordre fiscal
- Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF – Pôle Emploi, Inspection du travail ...), les services publics et les collectivités territoriales
- Assistance communication de crise
- Aides et subventions
- Recouvrement des créances professionnelles : recouvrement amiable et judiciaire des créances impayées sous conditions exposées à la notice d'information jointe
- Garanties frais de stage ayant pour objet la reconstitution partielle des points à concurrence d'un plafond de dépenses de 120 € TTC par stage sous conditions exposées à la notice d'information jointe

B – PRIME ANNUELLE TTC (y compris frais annuels Bdj de 40 €)

Garantie	Socle Obligatoire	Tranches de CA		Primes annuelles TTC	
		RCP & RCMS	Création		435 €
			0 € < CA < 800 000 €		Taux sur CA N-2 : 0,225% Prime minimum annuelle : 490 €
			800 001 < CA		Taux sur CA N-2 : 0,15% Prime minimum annuelle : 1 240 €

En Option :

Extension à la Protection Juridique Covéa selon une cotisation annuelle de 83 € TTC